

Département de la Haute-Saône
Canton de Port sur Saône



Mairie de Bougnon
Grande rue
70170 BOUGNON

Conseil municipal du vendredi 5 JUIN 2015

Désignation d'une secrétaire de séance :
Valérie VALOT

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU VENDREDI 5 JUIN 2015

Présents : HUGEDET Didier, VALOT Valérie, RENAUDIN Philippe, THOUILLEUX Gérard, LEBOUBE Bernard, VON FELTEN Karl, PAUSET Christophe, GROSJEAN Françoise, ETIENNE Françoise, AUBRY Patricia, ARNOULD Michael, GROSHENRY Bernard.

Excusés : GATEY Anne, MIGNOT Fabrice, BRINGOLD Ludovic.

12 votants

1/ ADOPTION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2015 - Cf. document joint : **adopté à l'unanimité.**

2/ ECRITURES COMPTES COMPTABLES

Le compte 2051 est ouvert à hauteur de 350 € (logiciels), nous avons dépensé 327 € pour la Pédagogfiche (suivi évolution réglementaire et législative), doit suivre une facture de ChamberSign 179 € (dématérialisation de type 2) ; 350 € prélever sur le compte 2313 (immobilisations en cours) pour les affecter au 2051 : **adopté à l'unanimité.**

3/ CONVENTION DENEIGEMENT

Valider un dédommagement forfaitaire de 150 € pour la période d'astreinte et de 50 € pour le stockage de la lame (toute l'année), élaborer la convention et demander l'attestation d'assurance à l'agriculteur.

Délibération : **adopté à l'unanimité.**

4/ CONVENTION FOURRIERE

Notre convention sera échue au 31 décembre de cette année, l'Agglomération de Vesoul nous propose de renouveler celle-ci dans les mêmes conditions financière soit 1 € par habitant.

Délibération : **adopté à l'unanimité.**

5/ CONVENTION ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE Conseil Départemental 70 SATE

Renouvellement de notre convention d'adhésion au groupement de commande concernant les analyses techniques de l'épuration.

Délibération : **adopté à l'unanimité.**

6/ CONVENTION D'ADHESION A UN SERVICE INSTRUCTEUR DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Le Département nous proposent d'adhérer à un service mutualisé d'Application du Droit des Sols. Conditions d'adhésion Pays Vesoul Val de Saône : en moyenne 100 € par acte, acompte à verser en juin sur les bases de l'année précédente avec régularisation en décembre.

Conditions Ingénierie 70 : adhésion 0,20 € / habitant (soit 107 €, soit 53 € en 2015) et en moyenne 161 € par acte (entre 55 CU b et 350 € un PC).

Le Préfet nous demande de nous positionner avant le 19/06.

Délibération : Adhésion à Ingénierie 70 : **adopté à l'unanimité.**

7/ TRANSFERT DE VOIRIE A TDS

Nous devons délibérer avant le 31 août sur la part de voirie à transférer, transfert prenant effet au 01 janvier 2016. Il est utile de préciser que lors de la réunion du canton de Port/Saône du 18 mai 2015, il a été validé une répartition différenciée de l'AED (Aide Départementale sur les Equipements de voirie), soit 90% sur la part non transférée et 110 % sur la part transférée, ce afin de favoriser l'esprit communautaire.

Quelques chiffres : notre voirie compte 10 243 mètres pour un coût d'entretien de 26000 €, coût budgété d'environ 20000 € (déduit 5000 € d'AED), nous devons lister la voirie transférer (10243 mètres) et après la somme transférée de 15000 €.

Délibération : reportée.

8/ REPRESENTANTS COMMISSION INTERCOMMUNALE AMENAGEMENT FONCIER

A la date de clôture (jeudi 21 mai 2015) aucune candidature n'a été déposée ; il nous faut donc élire parmi nous deux membres titulaires et un suppléant.

Pour rappel, le maire (ou un conseiller municipal désigné par lui) siège de droit.

Les 2 membres seront Messieurs Karl VON FELTEN et Philippe RENAUDIN, le membre suppléant sera Mr Gérard THOUILLEUX.

Délibération : adopté à l'unanimité.

9/ PROPOSITION D'ACQUISITION D'EMPRISE PAR AU NOM ET POUR LE COMPTE DE L'ETAT

Suite à la déviation de Port sur Saône d'une part, à la désignation des parcelles soumises à aménagement foncier d'autre part, l'état se propose d'acquérir directement un certain nombre de parcelles non concernées par l'AF mais faisant partie intégrante de l'emprise.

Nous sommes concernés par les parcelles désignées ZK 36 et 37 (subdivisées et représentant une surface de 44ca et 4a09ca) pour lesquelles l'état nous propose une indemnisation liée d'une part à la valeur du sol et d'autre part à la valeur de perte d'exploitation, le tout pour un montant de 292 € (ou 260 € si l'on souhaite exploiter nous même ces portions).

Délibération : proposition de l'état pour 292 € adopté à l'unanimité.

10/ VALIDATION DE TRAVAUX INTERM'AIDE

Devis pour la réfection du mur du cimetière et la salle des fêtes.

Délibération : nous devons valider les devis d'Interm'aide : adopté à l'unanimité.

11/ VENTE DU BATIMENT ET PARKING FERME SAONOISE

Vente de la parcelle A15 : adopté à l'unanimité (pour mener la vente à bien).

12/ TAXE VOIRIE

Calcul de l'assiette Cf. parcellaire propriétaires fonciers de la commune (à distinguer zone U de zone NC ou ND)

Nous avons évoqué quelques chiffres : surface agricole 583 ha (297 parcelles) et surface boisée 249 ha (171 parcelles) ; la taxe moyenne de voirie est compris entre 6 et 10 €/ha, nous pensons la fixer à 7,50 €/ha (ce qui ferait une recette de 5000 €), la taxe sera uniquement sur les parcelles supérieures à 1 ha.

Avant de la voter, nous devons nous réunir (Didier, Gérard, Karl, Bernard G) avec 4 propriétaires.

Délibération : reportée.

13/ EMPLOYE INTERCOMMUNAL

Dans le cadre du transfert des compétences voirie et scolaire, la CC TdS finance un 1/2 poste d'employé communal, sous la forme d'un contrat aidé ou/et sous la forme d'un CDD ; 4 demi postes ont été créés et figurent au budget 2015, il en sera de même les années à venir jusqu'à ce que l'ensemble des communes (à l'exception de Amance, Port sur Saône et Faverney) en soit pourvu.

Nous avons la possibilité de solliciter l'emploi d'un CAE (20h hebdomadaire) ou d'un Contrat d'Avenir (35h à partager avec une autre commune) ou encore l'emploi de toute autre personne sollicitant le poste.

Le recrutement et le suivi de ce personnel est à la charge du maire de la commune concernée.

Plusieurs options s'offrent à nous de l'embauche à temps plein de notre employé au recrutement d'un CAE ou d'un CA

14/ REVISION PAR TERRES DE SAONE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

La loi n°2014-1655 du 29 décembre 2014 octroie aux EPCI la possibilité de réviser les attributions de compensations concernant les charges transférées ; lors de la réunion des maires du 18 mai dernier, il a été proposé de revoir les attributions de compensation au regard notamment des compétences voirie et périscolaire, cette proposition sera entérinée au prochain conseil communautaire.

La CLECT se chargera d'étudier les données correspondantes à ces compétences afin de vérifier les écarts éventuels et de proposer des ajustements.

15/ ENQUETE PUBLIQUE ETUDE D'IMPACT SUR ENVIRONNEMENT DEVIATION PORT/SAONE

Panneaux d'affichage en place, enquête du 15/06 au 17/07.

Questions diverses

- SICTOM
- COFOR
- SIED (éclairage public)
- SMEB
- Ingénierie 70
- Couper les arbres, branches gênant la circulation sur la route de Villers/Port
- Spectacle CHOEUR DE CHANT LYRE PORTUSIEN le samedi 13/06 à 20h à l'église de Bougnon
- Spectacle Festival de Folklores le 1/08 à 14h (problème mariage) – 3 possibilités faire le spectacle à l'école ou changer la date ou l'annuler
- signaler dans le prochain BOUGNON INFO : problème des chiens faisant leurs besoins et vitesse excessive constatés par les riverains dans la rue de l'école
- voir éventuellement pour éteindre les lumières à partir de 22h sur l'aire de jeu (afin d'éviter des nuisances tardives)

Date du prochain CM : juillet 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 1H15.